

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°5.2016

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 juin 2016

Présents : MM. Olivier ABRAHAM, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Bruno PIERRE, Daniel PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Excusé : Mr Raymond BALLOT qui donne procuration à Alain GOMOT, Mr Damien PERIARD qui donne procuration à Didier CABESTANT

Absents : Mme Sophie HOUDELLOT, Mme Gaëlle ROTH DIT BETTONI

Secrétaire : Mr Didier CABESTANT

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 6 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents par 9 voix.

AUGMENTATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter la taxe d'assainissement de 0.60€ à 0.80€ le m3 d'eau consommé pour l'année 2016.

Pour être subventionné lors de la construction de la nouvelle station d'épuration (celle-ci étant trop petite pour le nombre d'habitants actuels) le taux de la taxe d'assainissement doit être plus élevé. Le budget d'assainissement ne doit pas être alimenté par le budget communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents par 9 voix.

ACCEPTATION DU DEVIS DE REFECTION DEVANT LA BENNE A VERRE

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants concernant la réfection devant la benne à verre :

Entreprise	Description	Total HT	TVA	Total TTC
ROGER MARTIN	Scarification et réglage à la pelleuse Enduit Tri-couche pour 95m2	2 090.00 €	418.00 €	2 508.00 €
PETITJEAN PATRICK	Béton pour pose de bac à verre Terrassement tout venant + béton pour 15m2	1 020.00 €	204.00 €	1 224.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents, par 9 voix pour :

- Le devis de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 2 090.00 € hors taxe soit 2 508.00 € TTC

ACHAT DE CAGES DE FOOT

le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix d'acheter des cages de foot pour le terrain de la commune.

Le conseil choisit d'acheter deux cages de foot de marque KIPSTA à Décathlon à 54.99 € TTC l'unité soit un montant total de 109.98 TTC.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2015.

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Vitreux.

Le rapport est consultable en mairie.

VENTE BOIS PARCELLE 19, BOIS DU VAUDENAY

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix d'accepter l'offre de : -TISSOT Fabien, entreprise PIFC, pour la vente du bois de la parcelle 19 du Vaudenay au prix de 7 € le stère environ

DEVIS ENTREPRISE CHECHILLOT GIROBROYAGE 2016 AU VAUDENAY

L'entreprise Chechillot de Malange propose un devis de girobroyage (entretien de cloisonnement) à 185€ HT l'hectare pour un montant total de 1 017.50 € HT (soit 1 119.25€ TTC) pour les parcelles 1r, 14r et 18j (devis n°DC0202) pour le Bois de Vaudenay qui sera à partager avec Pagney.(ONF à 210 € de l'hectare)

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents par 9 voix le devis de l'entreprise Chechillot.

DEVIS ENTREPRISE CHECHILLOT GIROBROYAGE 2016 AU BOIS D'AMONT

L'entreprise Chechillot de Malange propose un devis de girobroyage (entretien de cloisonnement) à 185€ HT l'hectare pour un montant total de 656.75 € HT (soit 722.43€ TTC) pour les parcelles 24r, 26r, 26rp et 30r(devis n°DC0203) pour le Bois d'Amont. (ONF à 210 € de l'hectare)

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents par 9 voix le devis de l'entreprise Chechillot.

DEVIS MARBRERIE GARCIN CIMETIERE

M. le Maire présente le devis de la marbrerie GARCIN de Dole pour l'exhumation avec réduction, reprise de concessions-collectivité.

Les concessions concernées sont celles de :

- MAROIS Victor
- GOUX François
- BRUN Emile.

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents par 9 voix le devis de la marbrerie Garcin pour un montant de 2 397.50 € soit 2 877 € TTC.

DEVIS DE CHANGEMENT DE LA POMPE DE LA STATION D'EPURATION

La pompe de recirculation de la station d'épuration étant défectueuse, il convient de la remplacer **pour la troisième fois** à cause des lingettes qui arrivent toujours à la station. Le maire présente le devis suivants proposé par l'entreprise Comptoir Régional de Maintenance Mécanique (CRMM) :

1 pompe JETLY identique à celle en place, semison 490 t, roue vortex Ø65 + un grillage de retenue	1 650 € HT	1 980 € TTC
Total		1 980.00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, par 9 voix, le devis présenté pour un montant total de 1 650 € HT soit 1 980€ TTC.

DEVIS PROLONGATION DES CANIVEAUX RUE DE LA FONTAINE ET RUE DE LA FORGE

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise Cadoux concernant la prolongation des caniveaux rue de la Fontaine et rue de la Forge.

Désignation	Total HT	TVA	Total TTC
Pose et fourniture de caniveaux rue de la Fontaine et rue de la Forge.	4 160.00 €	832.00 €	4 992.00 €
Réalisation d'un enrobé à chaud	900.00 €	180.00 €	1 080.00 €
Création d'un regard à grille	340.00 €	68.00 €	6 480.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix d'accepter les devis de l'entreprise Cadoux pour un montant total TTC de 6 480.00 €

DECISION SUR L'ARRETE PREFECTORAL FIXANT LE PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE JURA NORD

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Jura et qui prévoit l'extension du périmètre de la communauté de communes Jura Nord aux communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de l'extension du périmètre de la communauté de communes Jura Nord aux

communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay tel qu'arrêté par le préfet du Jura le 29 mars 2016.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Congés été secrétariat.

La mairie sera fermée du 8 août au 29 août inclus.

❖ Demande de Mr MILLIER.

Mr MILLIER a demandé à la commune l'installation d'un dos d'âne ou un rétrécissement de la voie sur le chemin d'Acéy. Le peu de passage de voitures ne nécessite pas de tels travaux. Il serait judicieux de ralentir aussi Chemin du Grand Quartier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de refuser la demande de Mr MILLIER.

❖ Réfection du terrain de boules

Un terrain sera aménagé dans la partie close. Les conseillers réaliseront les travaux. Un devis sera demandé pour les fournitures.

❖ Nettoyage des chéneaux du local du cantonnier.

Le nettoyage sera effectué par Mr PIERRE Daniel.

❖ Fermeture du futur groupe scolaire

Le site sera mis en sécurité par des barrières et un panneau interdit au public sera posé.

❖ Randonnées.

La dix-neuvième édition des Routes du Jura qui regroupe une cinquantaine de véhicules anciens et de collections traversera notre commune le dimanche 4 septembre à partir de 10h44.

Rando nature du Val de Pesmes, randonnée quad au profit du téléthon 2016, traversera le Bois d'Amont le dimanche 23 octobre 2016. Un plan sera affiché au panneau d'affichage.

❖ Inondations du 14 juin.

La commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dont nous attendons la réponse.

❖ Cartes de bus.



AIDE POUR LE TRANSPORT DES SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil Départemental du JURA organise et finance le transport des scolaires domiciliés dans le département en dehors de la Ville de Lons-le-Saunier, Morez et Saint-Claude, et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La date limite est fixée au **18 juillet 2016**

ATTENTION ! Pour toute demande effectuée hors délai, **une pénalité de 20 € sera appliquée.** Aucune carte de transport ne sera éditée sans paiement de cette pénalité.

Vous pouvez effectuer votre démarche :

♦ par internet

Sur le site www.jurago.fr, accéder à la rubrique "TRANSPORTS SCOLAIRES / espace inscription" en nouvelle demande ou en renouvellement.

Les élèves ½ pensionnaires utilisant les services SNCF seront amenés à envoyer parallèlement la liasse SNCF "Abonnement Scolaire Réglementé" (ASR) délivrée par l'établissement scolaire.

♦ par papier

Le dossier d'inscription est à retirer à la mairie du domicile. Il doit être complété, visé par l'établissement scolaire dans lequel l'élève sera scolarisé en 2016/2017 et retourné à la Mairie.

Pour les élèves ½ pensionnaires utilisant les services de la SNCF, joindre au dossier d'inscription la liasse SNCF "Abonnement Scolaire Réglementé" (ASR) délivrée par l'établissement scolaire.

Pour les élèves ½ pensionnaires ne bénéficiant pas de transport organisé par le Conseil général, adresser une demande d'aide individuelle sur papier libre.

Pour les élèves internes ou logés en chambre en ville, envoyer un RIB, RIP ou RICE récent, au nom et adresse dans le JURA du représentant légal

- Les dossiers incomplets ne seront pas instruits -

♦ Les cartes de transport scolaire délivrées par le Conseil Départemental seront à retirer à la mairie du domicile fin août pour les demandes parvenues dans les délais à la direction des transports.

(pour les collégiens et lycéens : 1 carte papier et, en cas de 1^{ère} demande uniquement, 1 carte à puce ; pour les élèves de maternelle et primaire : 1 carte papier)

♦ Les abonnements SNCF (ASR) seront envoyés directement aux familles par la SNCF si le trajet est inférieur à 35 km. Au-delà, les abonnements sont à retirer en gare SNCF.

ATTENTION ! A la rentrée, tant que l'élève ne sera pas en mesure de présenter sa carte papier avec photo, il devra s'acquitter du prix du billet.

❖ Recensement.

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT
16
ANS !**
PENSEZ AU
RECENSEMENT

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Le certificat de participation à la JDC est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**Renseignements et contacts : Centre du service national
de Besançon (dpts 25/39/70/90) tél 03 81 87 18 81**

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE .GOUV.FR

❖ Gens du voyage

Nous avons été informé que des gens du voyage s'installeraient sur la commune de ROCHEFORT-SUR-NENON du 19 au 26 juin et du 31 juillet au 14 août 2016.

❖ Nuit internationale de la chauve-souris

Une animation sur les chauves-souris aura lieu le **samedi 27 août 2016 au viaduc de la Vèze à Vitreux** dans le cadre de la Nuit internationale de la chauve-souris.

L'animation commencera en début de soirée par 1h de conférence en plein air au cours de laquelle sera expliquée la vie des chauves-souris. Elle sera suivie par l'observation à la tombée de la nuit de plusieurs centaines d'individus de plusieurs espèces qui empruntent le passage sous le viaduc pour rejoindre leurs territoires de chasse.

Fin de séance à 23H15

*Le Maire
Alain GOMOT*